

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROIT DE LA CONCURRENCE

1. Objet

La présente politique relative au droit de la concurrence définit la manière dont Elior et ses filiales (collectivement appelées les « Sociétés Elior ») se conforment aux lois sur la concurrence en vigueur au sein de leur juridiction.

2. Portée

La présente politique résume la pratique ainsi que l'approche déployées par Elior Group en matière de droit de la concurrence, et constitue un outil d'information pour : (i) les administrateurs, dirigeants, employés et contractants des Sociétés Elior impliqués dans notre processus de prospection, d'appel d'offres ou de passation de marchés (par ex., les dirigeants, les opérateurs, les services des ventes, du marketing et des achats); (ii) nos partenaires; (iii) nos clients et (iv) nos fournisseurs (collectivement appelés les « Collaborateurs d'Elior »). Les Collaborateurs d'Elior sont tenus de respecter toutes les lois applicables en matière de concurrence et de travailler selon les « meilleures pratiques » mises en œuvre au sein de leur entreprise.

3. Contexte

Le droit de la concurrence a pour objectif de protéger et de promouvoir une concurrence loyale et d'empêcher les monopoles en interdisant aux concurrents de se livrer à des activités anticoncurrentielles, notamment la fixation des prix, le partage d'informations tarifaires ou d'autres informations confidentielles ou exclusives, la répartition des clients ou des marchés, la manipulation des offres ou l'exclusion illégale de concurrents (collectivement appelées « Activités Anticoncurrentielles »).

Les Sociétés Elior s'engagent à respecter l'ensemble des lois applicables en matière de concurrence. Tout manquement à ces règles peut donner lieu à des amendes importantes (jusqu'à 10 % du total des revenus du groupe), la cessation d'emploi ou de relations d'affaires, des poursuites pénales et civiles (selon la juridiction applicable), ainsi que des dommages irréparables à la réputation d'Elior.

4. Responsabilités

Les Sociétés Elior ne doivent **jamais** se livrer à des activités illégales et anticoncurrentielles. Pour cette raison, tous les Collaborateurs d'Elior doivent :

- Éviter toute forme de négociation ou d'accord pour le compte des Sociétés Elior nuisible pour notre liberté de fixer des prix ou de nous livrer concurrence dans nos activités. Cela inclut, sans s'y limiter, toute interaction dans laquelle un fournisseur tente de connaître nos prix de vente au détail.
- S'assurer que les offres formulées par les Sociétés Elior pour l'obtention de contrats soient établies de manière indépendante, sans accord ou arrangement avec un concurrent.
- Éviter de participer à des discussions ou des accords avec des concurrents en ce qui concerne la tarification des offres, les stratégies mises en œuvre en matière d'appel d'offres ou toute autre information Elior confidentielle ou exclusive.
- Signaler toute violation connue de la présente politique.

5. Gouvernance

La présente politique est gérée par le Chief Compliance Officer du Groupe ainsi que le réseau Compliance, et est supportée par les directions juridiques du Groupe (l'« Équipe Conformité »). L'Équipe Conformité est composée en particulier d'avocats et de juristes professionnels, d'assistants juridiques, de secrétaires juridiques et d'administrateurs juridiques externes et internes, ou bénéficie du soutien de consultants expérimentés et qualifiés.

L'Équipe Conformité s'engage à s'assurer que les Sociétés Elior ne travaillent **jamais** avec des concurrents aux fins de réduire la concurrence sur le marché. L'Équipe Conformité fournit des formations, des conseils et les « meilleures pratiques » aux équipes de direction des Sociétés Elior, aux directeurs et responsables opérationnels, aux équipes de vente et marketing ainsi qu'aux autres fonctions de support, afin de s'assurer que les Sociétés Elior respectent le droit de la concurrence applicable.

Toute violation avérée ou potentielle de la politique susmentionnée peut être signalée au Chief Compliance Officer du Groupe à l'adresse chiefcomplianceofficer@eliorgroup.com ou par le biais de la ligne d'alerte du groupe Elior.

La présente politique est revue annuellement et révisée conformément aux procédures du Groupe et à toute modification de la législation.

Philippe GUILLEMOT
Directeur Général
Paris, août 2019